

PROCEDURE D'ALLEGEMENT(S) / DISPENSE(S) DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Formation Moniteur Educateur

1. UNE INFORMATION

- ➡ Sur le site internet de l'IRTS CA www.irtsca.fr ;
- ➡ Lors des journées portes ouvertes et/ou forums
- ➡ Pour les candidats concernés, au moment de l'entretien de sélection ;
- ➡ Dans le dossier d'inscription à l'entrée en formation.

2. UNE INSCRIPTION A L'ENTREE EN FORMATION

- ➡ Lors du dépôt du dossier d'inscription à l'entrée en formation, le candidat fournit son CV détaillé et actualisé ainsi que de l'ensemble de ses diplômes, titres, certificat, brevet et/ou attestations d'acquisition de blocs de compétences dans le cas d'une certification partielle.
- ➡ A réception de son dossier d'inscription à l'entrée en formation, il est convoqué pour un entretien de positionnement.

3. UN ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT DES ACQUIS

- ➡ **Avant l'entrée en formation**, le candidat réalise un **entretien de positionnement** pour une analyse de ses acquis de formation et de ses expériences professionnelles et personnelles avec la responsable de la formation TISF. Pour le candidat disposant d'un **contrat d'apprentissage** ou d'une **promesse d'embauche** en contrat d'apprentissage, l'entretien de positionnement est réalisé par la référente apprentis du centre de formation des apprentis de l'IRTS CA et par la responsable de la formation TISF.
- ➡ La réalisation d'un parcours de formation individualisé par le responsable de formation et le référent apprentis pour les candidats apprentis ;
- ➡ A l'issue de l'entretien et sous réserve que les conditions d'accès soient requises par le candidat, il peut bénéficier à sa demande, de dispenses de formation et d'épreuves de certification et/ou d'allègement de formation ;
- ➡ Le dépôt de son dossier de demande de dispenses et d'allègements auprès de l'assistante administrative du service scolarité.

4. UN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- ➡ Mise en place d'une commission d'admission avant l'entrée en formation pour les dossiers complets en vue d'établir la personnalisation du parcours pédagogique et la validation de la demande du candidat ;
- ➡ Les modalités de cette personnalisation sont transmises par écrit au candidat ainsi qu'au service pédagogique et de scolarité.

5. UNE CONTRACTUALISATION

- ➡ Les dispenses et allègements sont inscrits dans la convention de formation et le livret de formation.